



LA LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 04 MARS 2024 A 19H30
établi conformément aux dispositions
de l'article L 2121.25 du Code Général
des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal réuni en séance ordinaire :

01 ⇒ Désignation d'un secrétaire de séance : **Désigne, à l'unanimité**, Mme. Deiss Murielle comme secrétaire de séance.

02 ⇒ Adoption du procès-verbal de la séance du 04 décembre 2023 : **Avec 2 abstentions** (M. WOBEDO et Mme AMBROSIN-CHINI, groupe Hayange en harmonie) et **28 voix pour**, **Adopte**, le procès-verbal de la séance en date du 04 décembre 2023.

03 ⇒ Contrat Ambition Moselle avec le Département de la Moselle : **Autorise, à l'unanimité**, Monsieur le Maire de signer le contrat Ambition Moselle tel qu'il a été approuvé par la commission permanente du 13 novembre 2023 ainsi que les conventions opérationnelles qui en découleront.

04 ⇒ Désaffectation et vente du temple protestant : **Autorise, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer les documents de désaffectation et vente du temple protestant.

05 ⇒ Acquisition de voirie à l'euro symbolique: **Accepte, à l'unanimité**, l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles précipitées auprès de la société COVIVIO RAVINELLE, de les intégrer au domaine public communal et **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

06 ⇒ Acquisition d'un espace vert en entrée de ville : **Accepte, à l'unanimité**, l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles précipitées auprès de la société GECO, de les intégrer au domaine public communal et **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

07 ⇒ Approbation de la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de Hayange : **Accepte, à l'unanimité** et **autorise** Monsieur le Maire de Hayange à en transmettre la liste.

08 ⇒ Convention partenariale reconversion du site Arcelor Mittal de Hayange et Sérémange-Erzange : **Autorise, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention partenariale reconversion du site Arcelor-Mittal.

09 ⇒ Création d'un projet partenarial d'aménagement (PPA) visant à requalifier les friches industrielles de la Vallée de la Fensch : **Approuve, à l'unanimité**, la création de ce projet et **autorise** Monsieur le Maire de la ville de Hayange à signer ce contrat.

10 ⇒ Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

11 ⇒ Compte de gestion 2023 : **Déclare, avec 4 abstentions** (Mme AMBROSIN-CHINI, M. WOBEDO groupe Hayange en harmonie et Mme ADAM, M. CANOUIL groupe Changer d'ère) et **28 voix pour**, que le compte de gestion pour l'exercice 2023 dressé par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

12 ⇒ Compte administratif 2023 : **Déclare, avec 4 voix contre** (Mme AMBROSIN-CHINI, M. WOBEDO groupe Hayange en harmonie et Mme ADAM, M. CANOUIL groupe Changer d'ère) et **27 voix pour**, le compte administratif au 31.12.2023 pour un résultat global de clôture ou fonds de roulement pour un montant de 2 429 317,10 €. M. le Maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

13 ⇒ Budget – référentiel comptable M57 – début prorata temporis pour l'amortissement des biens de l'actif et des durées d'amortissements : **Approuve, à l'unanimité**, la mise en œuvre du prorata temporis à compter de la date d'émission du mandat d'acquisition à partir du 01.01.2024 et **approuve** les durées d'amortissement proposées.

14 ⇒ Emplois jeunes vacances : **Accepte, à l'unanimité**, le recrutement de 40 vacataires affectés principalement aux ateliers municipaux.

15 ⇒ Amodiation de 47 places de stationnement – rue de Wendel à Hayange : **Accepte, à l'unanimité**, l'amodiation de 47 places de stationnement pour une durée de 15 années au prix de 140.000,00 € à la société HISTOIRE & PATRIMOINE qui l'a accepté en date du 19 décembre 2023.

16 ⇒ Rapport d'activité 2023 du syndicat intercommunal eau et assainissement de Fontoy-Val de Fensch (SEAFF) : le conseil prend acte de ce document.

17 ⇒ Prise en charge financière des entrées au festival ALONZAN : **Accepte, à l'unanimité**, la prise en charge financière du festival du cinéma jeune public pour les élèves des écoles maternelles et primaires de Hayange.

18 ⇒ Subvention pour l'Association de Parents d'Elèves (APE) du collège Hurlevent : **Accepte, à l'unanimité**, de verser une subvention de 500€ afin de les accompagner dans la mise en œuvre de leur projet.

19 ⇒ Compte rendu des décisions prises du fait de la délégation donnée au Maire : Service technique.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la totalité des attributions définies aux articles L2122-21 à L2122-23 et L2122-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte à l'assemblée communale des décisions prises de conclure des marchés selon la procédure adaptée, à savoir :

- Décision en date du 22 décembre 2023 de passer une modification n° 1 au marché n° 15/23 concernant les travaux de voiries à Hayange St-Nicolas-en-Forêt avec la société EUROVIA sise 2 route de Metz à 57190 FLORANGE Cedex afin de modifier certaines positions du détail quantitatif estimatif initial. Le montant de la plus-value s'élève à 7 116.75 € H.T. soit environ 7 % d'augmentation par rapport au montant initial ; Le montant du marché qui s'établit à 98 800,- € H.T. passe à 105 916.75 € H.T.
- Décision en date du 22 décembre 2023 de passer une modification n° 1 à l'accord-cadre n° 7/23 concernant la maintenance du réseau d'éclairage public avec la société ELECTROLOR CITEOS sise route de Saulnes à 54590 HUSSIGNY-GODBRANGE afin d'y inclure des prix supplémentaires. Le présent avenant n'a aucune incidence sur le montant du marché initial.

- Décision en date du 22 décembre 2023 de passer une modification n° 2 au marché n° 13/21 concernant la vérification périodique des appareils de levage avec la société BUREAU VERITAS sise 5 rue Pablo Picasso – C.S. 20111 à 57365 ENNERY afin d'y inclure un prix supplémentaire non prévu initialement. Le montant annuel du marché est donc de 741.60 € T.C. soit un montant pour les 4 ans de 2 966,40 € T.C.

20 ⇒ Compte rendu des décisions prises du fait de la délégation donnée au Maire : service des finances.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mai 2020 donnant délégation au Maire les attributions définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte à l'assemblée communale des décisions prises dans le cadre de cette délégation, à savoir :

Décision n°2023-65 portant acceptation d'indemnité de sinistre (choc de véhicule terrestre à moteur) pour un montant de 342,54€

Décision n°2024-01 portant acceptation d'indemnité de sinistre (choc de véhicule terrestre à moteur) pour un montant de 95,95€

Décision n°2024-04 portant paiement frais honoraires d'avocat Me Christine TADIC pour un montant de 960,00€. (affaire Cne HAYANGE/SUPERSOL)

Décision n°2024-05 portant paiement frais honoraires d'avocat Me Philippe JOURDAN pour un montant de 2 880,00€. (affaire Cne HAYANGE/BECKER)

Décision n°2024-06 portant paiement frais honoraires d'avocat Me Paul YON pour un montant de 1 200,00€. (affaire Cne HAYANGE/WOBEDO)

Décision n°2024-07 portant acceptation d'indemnité de sinistre (Centre Périscolaire 13 Rue Général Leclerc - HAYANGE) pour un montant de 11 212,43€

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21H45

Hayange, le 04 mars 2024

Le Maire,



